

Séance du 2

L'an deux mille vingt trois et le onze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. BERNARD Alain

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme VINCENT Josette, M. ASCARI Sylvain, Mme STOFFT Nathalie, M. BARDINE Luc, Mme TEILHAS-BALME Valérie, M. LÉOUZON Pierre, M. ROUSSON Ludovic, Mme CHEVAT Lydia, Mme PELLEGRIN Rachel, Mme RIOU Jannick,

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
29 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Mme BAUDRAND Mélisa, Mme GRANDJEAN Laëtitia, M. ROBERT Gaëtan

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme CHEVAT Lydia

27 mars 2024
et publication du
27 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de VINCENT Josette, après avoir approuvée le compte administratif de l'exercice 2023 le 26/03/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	6 193,59
- un déficit reporté de :	14 211,69
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	8 018,10
- un excédent d'investissement de :	48 565,51
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	48 565,51

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	8 018,10
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8 018,10

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 48 565,51

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Présidente de séance et le(s) secrétaire(s) de séance
Pour l'extrait certifié conforme.

Fait à SAINT LAGER BRESSAC

La Présidente de séance VINCENT Josette

le(s) secrétaire(s) de séance

